

CLIMAT SOCIAL



FGTE
CHEMINOTS

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS OBTENUS PAR LA CFDT ?

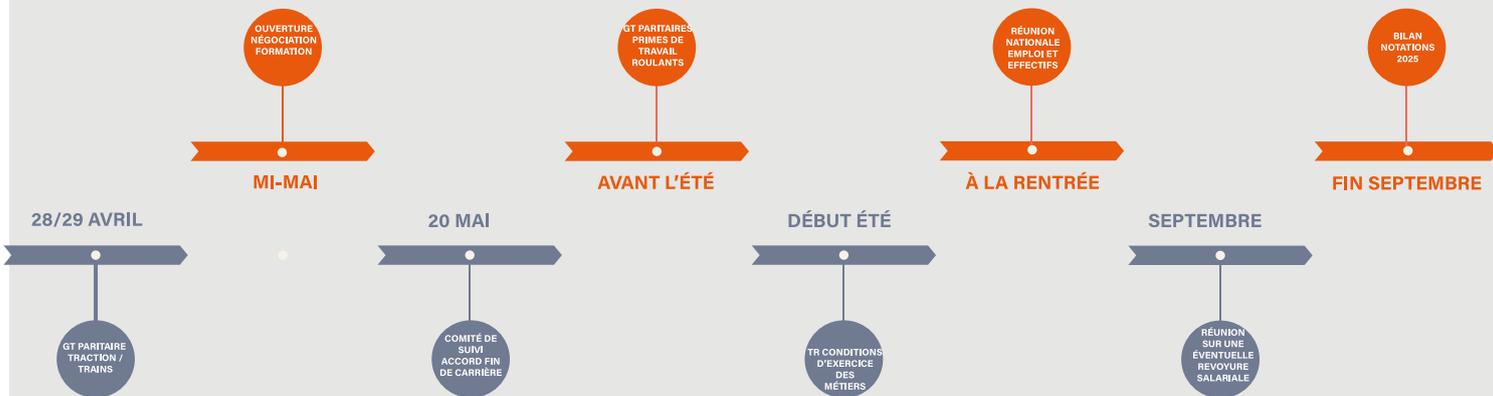
EXPLICATIONS

Face à la situation sociale au sein du Groupe Public SNCF, la CFDT Cheminots a multiplié les interventions depuis le début de l'année. Les sujets posés sont ceux que la CFDT défend et pour lesquels elle porte des revendications : emploi, parcours professionnels, déroulement de carrière, rémunération des agents statutaires et contractuels, conditions de travail et qualité de vie au travail, pénibilité, formation professionnelle, sécurité et sûreté. Une première DCI déposée par la CFDT avait abouti à une série de réunions et de Tables Rondes parmi lesquelles celle présidée par Jean-Pierre Farandou le 7 avril 2025.

Un nouveau programme de travail avait été acté et une série de rendez-vous fixée. A l'issue de cette séquence, la CFDT Cheminots a considéré que de nombreux points devaient être précisés et que les engagements pris devaient être renforcés. Une seconde DCI a donc été posée. Bilan des réponses apportées aux demandes de la CFDT.

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

A l'issue de cette DCI, l'agenda social est remanié et de nouvelles dates sont fixées. La CFDT Cheminots **prendra part à chacune des étapes prévues.**





REVENDEICATIONS DE LA CFDT

L'emploi est au cœur des revendications portées par la CFDT. En complément des propositions formulées lors de la table ronde du 8 avril dernier, la CFDT a demandé :

- La mise en œuvre d'un **plan d'actions national mutations**, applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe Public SNCF.
- La tenue, dans les meilleurs délais de **réunions sur l'Adéquation Charge-Ressources**, à la maille des établissements de production et des différentes UP ou UO.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'accord PEDPP signé par la CFDT :

- Une **réunion nationale emploi se tiendra à la rentrée**. Elle permettra de faire le bilan du premier semestre 2025 et de tracer des perspectives pour le second. Elle sera ensuite déclinée dans les territoires.
- Ces réunions locales permettront de partager avec les représentants du personnel, des données en lien avec la **charge de travail à couvrir et les besoins en effectifs** nécessaires et réels au sein des unités de production. Ces données sont présentées, dans un délai de 3 mois maximum, dans chaque établissement de production.
- Le principe de mise en œuvre d'un **plan d'actions national mutations est acté**. Les différentes sociétés présenteront lors de la réunion Emploi qui se tiendra à la rentrée, des actions précises qui seront mises en œuvre pour permettre d'accorder les demandes de mutations après la période de figeage durant les JO/JOP.

RÉMUNÉRATION



REVENDEICATIONS DE LA CFDT

La reconnaissance de l'engagement des agents doit se traduire par un partage de la valeur créée. Pour cela, la CFDT revendique :

- **L'annualisation** pour les agents statutaires et contractuels des éléments constitutifs de la rémunération en lien avec la prise en compte de **l'ancienneté** dans l'entreprise (échelons statutaires et prime d'ancienneté des agents contractuels).
- La **poursuite des mesures d'amélioration des déroulements de carrière** (mesures d'amorçage des niveaux de fins de carrière et des PR intermédiaires, augmentation de l'enveloppe de PR Hors-Compte).
- La lisibilité, la simplification des méthodes de calcul et la revalorisation des **primes de travail**.
- La refonte et l'amélioration des barèmes des **Allocations Familiales Supplémentaires (AFS)**.
- L'amélioration des dispositions pour les agents contractuels, avec le **maintien des Facilités de Circulation** lors de leur départ à la retraite, selon les mêmes règles que les agents statutaires.
- L'attribution de **l'indemnité de résidence** pour les contractuels.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

Quatre propositions sont posées :

1- L'organisation d'un **observatoire de la rémunération** en juin 2025 et d'un rendez-vous additionnel en septembre pour réexaminer le contexte économique et les paramètres d'inflation. Il doit également permettre de définir les éventuelles modalités de **revoyure salariale 2025** et préciser le calendrier des **NAO 2026** dont les premières bilatérales se tiendraient avant fin 2025.

2- L'ouverture de réflexions en perspective d'évolutions salariales pluriannuelles autour de :

- La mise en place d'une **annualisation des dispositifs de prise en compte de l'ancienneté dans l'entreprise** (échelons statutaires et prime d'ancienneté des contractuels) dans une logique de convergence des statutaires et des contractuels.
- La refonte du modèle des Allocations Familiales Supplémentaires (AFS).

3- La construction des modalités 2025 d'amorçage des niveaux de fin de carrière et des PR intermédiaires :

4- L'articulation des travaux de **simplification et lisibilité des primes des roulants** à la politique salariale d'ensemble du groupe.



CONDITIONS DE TRAVAIL



REVENDEICATIONS DE LA CFDT

La CFDT Cheminots a mis au premier plan revendicatif la question des conditions de travail.

C'est elle qui a demandé et obtenu la réunion de la commission de suivi et d'action de l'accord relative à l'organisation du temps de travail du 10 avril. Cette réunion a permis à la CFDT de porter de nombreuses problématiques et difficultés d'application de la réglementation du travail. Pour la CFDT Cheminots il est impératif d'obtenir plus de **garanties**. Elle revendique que :

→ Chaque société donne des garanties et engage les travaux nécessaires pour **répondre aux attentes des agents** dans un contexte exigeant de réorganisation permanente et de productivité.

→ Chaque société engage des **investissements en matière de qualité de vie au travail** et notamment ceux en lien avec la rénovation et l'amélioration des lieux de vie et de travail, y compris les foyers, les locaux de coupure ou de retournement.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

Plusieurs échéances sont posées :

→ Réunion, avant l'été, d'une **table ronde** destinée spécifiquement à partager l'avancement du travail effectué dans chacune des sociétés pour ses propres métiers et à identifier de nouvelles pistes d'améliorations.

→ SNCF Voyageurs lance deux **groupes de travail paritaires**, l'un pour le métier du Bord programmé le 29 avril, l'autre pour le métier de la Conduite qui se déroulera le 28 avril. Ils devront permettre de traiter les principales difficultés rencontrées sur les plannings et la commande. Ils visent aussi à alimenter le cahier des charges de l'audit externe et indépendant qui sera lancé au plus tard courant juin. Ses conclusions seront restituées en septembre, et des mesures concrètes seront prises dans la foulée.

→ Déploiement des nouveaux modules de formation des Gestionnaires de Moyens qui seront présentés lors des prochaines Commissions Métier Traction/ Instances Métier Bord.

FORMATION



REVENDEICATIONS DE LA CFDT

L'évolution des agents et le développement des compétences passe par une politique formation ambitieuse. La CFDT Cheminots pousse donc pour ouvrir, dans les meilleurs délais, la négociation d'un accord formation qui permette :

→ D'intégrer la **reconnaissance et la valorisation des compétences** acquises en cours de carrière notamment pour les changements de classes et qui dynamise l'ascenseur social et les parcours professionnels.

→ De prendre en compte la **sécurité** ferroviaire comme socle essentiel des formations initiales et continues.

→ De **revaloriser** les fonctions de tuteur/maître d'apprentissage et de moniteur.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

Des **bilatérales vont être lancées dès le mois de mai en vue de la négociation d'un accord**. Elles permettront d'aborder les sujets relatifs :

→ Aux formations socles au système ferroviaire.

→ À la valorisation des formateurs occasionnels et tuteurs.

→ Au développement des formations aux nouvelles technologies (IA, cyber sécurité...).

→ À la reconnaissance et valorisation des compétences acquises en cours de carrière.

→ À la formation en dernière partie de carrière.

→ À la reconnaissance des certifications professionnelles de la branche.

→ À l'amélioration de l'accueil des alternants.

→ Aux modalités de promotions sociales.

→ À la reconnaissance du monitorat.



ENCADREMENT



REVENDEICATIONS DE LA CFDT

Concernant l'encadrement, la CFDT Cheminots a porté un certain nombre de revendications dans le cadre de la table ronde du 15 avril relatives à :

- La programmation d'un comité de suivi du **forfait-jours** et la généralisation d'un régime unique forfait-jours 205 pour l'ensemble de l'encadrement.
- Le respect des **équilibres** vie pro / vie perso, le droit à la **déconnexion**.
- La demande d'attribution de la PR-24 après réussite à l'examen ETT3 pour l'encadrement traction, suite au déblocage de la grille TB à la PR-23.
- La **revoyure** des accès EV 9 ou des cursus jeunes cadres.
- L'importance de la **formation** et de l'accompagnement des jeunes cadres.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

La direction a indiqué que ces revendications pourront être traitées lors des échéances fixées à l'agenda social.

FIN DE CARRIÈRE



REVENDEICATIONS DE LA CFDT

L'action de la CFDT Cheminots a permis d'aboutir à la négociation et la signature de l'accord relatif aux dispositifs d'accompagnement de fin de carrière du 22 avril 2024.

Il est dorénavant nécessaire de:

- Réunir dans les meilleurs délais une commission de suivi, permettant notamment d'avoir une vision claire sur le nombre de demandes et la typologie par métier.
- De poser les pistes **d'amélioration** des différents dispositifs d'aménagement de la fin de carrière.
- De prendre en compte la **pénibilité de certains métiers de l'encadrement** permettant :
 - d'aboutir à une requalification en ERPA de certains emplois-repère
 - à la proratisation des périodes d'exposition à la pénibilité pour l'attribution des majorations et l'accès aux dispositifs de CAA en lien avec la pénibilité.

RÉPONSES DE LA DIRECTION

La direction prévoit de :

- Réunir un premier **comité de suivi de l'accord dès le mois de mai**. Il permettra de dresser un premier bilan après une année de mise en œuvre des dispositions du texte.
- D'étudier d'éventuelles **évolutions** de la CAA pour certains métiers, conformément aux engagements repris à l'article 26 de l'accord, mais en conservant une durée maximale de 36 mois.
- De traiter la question des Emplois-repère à pénibilité avérée (ERPA) lors d'une rencontre spécifique, conformément à l'engagement pris par le président Jean-Pierre Farandou lors de la table ronde du 7 avril, et confirmé dans son courrier du lendemain.



POUR LA DIRECTION, L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS OBTENUS PAR CETTE DCI CFDT EST CONDITIONNÉ À UN RETOUR À UN CLIMAT SOCIAL PLUS APAISÉ AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET À L'ABSENCE DE SÉQUENCES CONFLICTUELLES NATIONALES DURANT LES PÉRIODES DES PONTS DE L'ASCENSION ET DE LA PENTECÔTE.

